

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six novembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Excusé : 1

Bruno DUMEIGNIL

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELOCHE

**DEL2024-086 - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET MOBILITE**

**Rapporteur** : Monsieur Didier LATHUILLE

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2023-098 du 19 décembre 2023 portant vote du budget primitif du budget mobilité 2024 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2024-050 du 21 mai 2024 portant vote du budget supplémentaire n° 1 ;

Vu la décision de Monsieur le Président de la CCVT n° 2024-021 du 1<sup>er</sup> août 2024 portant décision modificative n° 2 du budget mobilité ;

Vu l'avis du Bureau du 18 novembre 2024 ;

Considérant qu'aujourd'hui il est nécessaire d'apporter de nouveaux ajustements justifiés par :

- La suppression sur 2024 et reports sur 2025 d'études et actions (ex : transport à la demande, covoiturage, vélo station) ;
- La suppression des subventions afférentes à ces études et actions ;
- Le boni basculé en réserve pour dépenses imprévues en fonctionnement.

Impayations	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>-177 678,00</b>	<b>-177 678,00</b>
<b>Dépenses</b>	<b>-177 678,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>-161 778,00</b>	
6061 - Fournitures non stockables (eau, energie)	6 320,00	
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00	
6064 - Fournitures administratives	150,00	
611 - Sous-traitance générale	-548 000,00	
6135 - Locations mobilier	55 525,00	
61521 - Bâtiments publics	-4 000,00	
6161 - Assurances Multirisques	-100,00	
617 - Etudes et recherches	-92 100,00	
618 - Divers	410,00	
6231 - Annonces et insertions	-5 000,00	
6236 - Catalogues et imprimes	-2 000,00	
6238 - Divers	-19 000,00	
6257 - Réceptions	-900,00	
627 - Services bancaires et assimilés	300,00	
6281 - Concours divers (cotisations ...)	-4 000,00	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	-1 800,00	
6288 - Autres	451 217,00	
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>-15 900,00</b>	
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach.	-11 800,00	
6218 - Autre personnel extérieur	-4 100,00	
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>-177 678,00</b>
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>762,00</b>	
7068 - Services accessoires aux transports	-5 000,00	
7083 - Locations diverses	9 928,00	
70878 - Remboursements de frais	-4 166,00	
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>-178 440,00</b>	
7471 - Etat	-75 800,00	
7472 - Régions	-102 640,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget mobilité telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Jean-Michel DELOCHE



*Délibération transmise en Préfecture le 9 décembre 2024  
Publiée le 9 décembre 2024*